



6ème RALLYE REGIONAL DE LA GUIRLANDE
06 ET 07 JUIN 2009

REGLEMENT PARTICULIER

<u>Parution du règlement:</u>	Vendredi 8 MAI 2009
<u>Ouverture des engagements:</u>	Vendredi 8 MAI 2009
<u>Clôture des engagements:</u>	Vendredi 25 mai 2009
<u>Parution des Road-Book:</u>	Samedi 06 juin 2009 à 10h00 Salle Justice de Paix 16170 ROVILLAC
<u>Date et heures des Reconnaisances:</u>	Samedi 06 juin 2009 de 10h à 12h et de 14H à 18H
<u>Vérifications des documents Et des voitures:</u>	Samedi 06 juin 2009 de 14H00 à 18H30 Place du Champs de Foire 16170 ROVILLAC
<u>Heures et mise en place Du parc de départ:</u>	Samedi 06 juin 2009 à 13H30
<u>1^{ère} réunion du collège Des commissaires sportifs:</u>	Samedi 06 juin 2009 à 18H30 Salle Justice de Paix 16170 ROVILLAC
<u>Publication des équipages</u>	Samedi 06 juin 2009 à 20H00 au parc Fermé:
<u>Admis au départ:</u>	Salle Justice de Paix 16170 ROVILLAC
<u>Départ du 1^{er} concurrent:</u>	Dimanche 07 Juin 2009 à 09H00 au parc fermé: Champs de Foire à ROVILLAC
<u>Publication des résultats partiels:</u>	Dimanche 07 Juin 2009 à partir de 9H30 Au parc de regroupement: Salle Justice de Paix à ROVILLAC
<u>Arrivée du 1^{er} concurrent:</u>	Dimanche 07 Juin 2009 à 16H12 au parc fermé: Champs de Foire à ROVILLAC
<u>Vérification finale:</u>	GARAGE FENIOU 16170 ROVILLAC
<u>Parution des résultats du Rallye:</u>	Dimanche 07 Juin 2009 Parc de regroupement et 1/2 Heure après l'arrivée du dernier concurrent: Champs de Foire à Rouillac
<u>Remise des prix:</u>	Dimanche 07 Juin à 19H00 Salle Vingt Sept à ROVILLAC

ARTICLE 1 P - ORGANISATION

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE AUGIAS en qualité d'organisateur administratif avec le concours de l'ECURIE RALLYE 16 organise le : 6ème RALLYE REGIONAL DE LA GUIRLANDE qui se déroulera les 06 et 07 juin 2009

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FFSA numéro R121 date 17 mars 2009

Comité d'organisation:

Président: Mr CHABERNAUD Gilles

Membres: Mr LAPEYRONNIE Fabien, Mr PRECIGOUT Pierre,
Mme DINDINAUD Nathalie, Mr RAVE Gilbert

Secrétariat du Rallye: Mme LUCCHESI Mireille
1279, rte du Gond-Pontouvre 16600 Ruelle-sur-Touvre
Tel : 05.45.65.71.83 ou 06.85.62.30.84
E-mail: www.rallyedelaguirlande.com (mireille)

Renseignements du rallye: Mr CHABERNAUD Gilles Tel : 05.45.65.71.83-06.85.62.30.84
www.rallyedelaguirlande.com (gilles)

Permanence du Rallye: Salle Justice de Paix à Rouillac
Samedi 06 juin de 10H00 à 20H00
Dimanche 07 Juin de 7H00 à 20H00

Organisateur technique: Ecurie Rallye 16
Mr CHABERNAUD Gilles

1/1 P Officiels de l'épreuve

Collège des Commissaires sportifs:

Président: Mr ALVES Roger Licence n° 9619/1101
Membres: Mme MITRAC Danièle Licence n° 6151/1101
Mme Meyer Michelle Licence n° 2979/1110

Directeur de course:

Mr BONNAUD Jean-Paul Licence n° 7948/1101
Adjoint PC: Mr POINOT Jacques Licence n° 5558/1101
Adjoint PC: Mr DAGET Yvon Licence n° 4707/1207

ES 1 - 3 - 5 : Mr DELIAS Patrice Licence n°18371/1202
ES 2 - 4 - 6 : Mr. RAYNAUD Christian Licence n°6150/1101

Commissaires techniques:

Responsable Mr BRIGAUD Jean-claude Licence n°13558/1117
Mr. LAFOND Bernard Licence n°14448/1101
Mr BARDET Robert Licence n°13850/1101
Mr VINCENT Robert Licence n°8796/1101

Médecin chef: Docteur Mr MOUSSANDE, assisté de Docteur Mr SANZA

Chargés des relations concurrents: Mr JOUBERT Dominique Licence n° 14860/1106
Mr BLANC Michel Licence n° 20772/1706

Chargés des relations presse: Mr GERGOUIL Patrick Licence n°12968/1104

1/2 P Éligibilité: LE 6^{ème} RALLYE DE LA GUIRLANDE compte pour:

* LA COUPE DE France DES RALLYES 2009

* LE CHAMPIONNAT COMITE REGIONAL AUTOMOBILE POITOU-CHARENTES

1/3 P Vérifications:

Les équipages engagés recevront avec leur accusé réception d'engagement une convocation pour les vérifications administratives et techniques qui auront lieu le SAMEDI 06 juin 2009 de 14H00 à 18H30 à la salle de Justice de Paix 16170 ROUILLAC.

Les vérifications finales auront lieu au garage FENIOU place du Champ de Foire 16170 ROUILLAC au taux horaire de main d'œuvre de 40,06 € TTC

ARTICLE 2 P- ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3 P- CONCURRENTS ET PILOTES

3/1 P Demande d'engagement - Inscription:

3/1/5 P Toute personne qui désire participer au 6^{ème} RALLYE DE LA GUIRLANDE doit adresser au secrétariat du rallye (voir adresse page 2) la demande d'engagement ci-jointe dûment complétée avant le **25 mai 2009** (cachet de la poste faisant foi).

3/1/10 P Le nombre d'engagés est fixé à 120 voitures maximum.

3/1/11/1 P Les droits d'engagements sont fixés à:

A/ Avec publicité facultative des organisateurs: 230€

B/ Sans la publicité facultative des organisateurs: 460€

3/1/12 P La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

3/3 P Ordre de départ

Pour la 1^{ière} section: dans l'ordre des numéros

Pour la 2nd section: dans l'ordre du classement de l'ES 1

ARTICLE 4P - VOITURES ET EQUIPEMENTS

4/3P Assistance

Conforme au règlement standard FFSA

L'assistance sera obligatoire: Champs de foire 16170 ROUILLAC

4/3/2/3P Limitation des changements de pièces:

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 5 P- PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et facultative sera communiquée par un additif au présent règlement particulier lors du contrôle administratif.

ARTICLE 6 P - SITES ET INFRASTRUCTURES

6/1 P Description:

Le 6^{ème} RALLYE DE LA GUIRLANDE représente un parcours total de 93 km.

Il est divisé en 1 étape et 3 sections. Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur de 39,600 km

Les épreuves spéciales sont:

ES 1-3-5 : ECHALLAT 5,600 km

ES 2-4-6: MERIGNAC 7,600 km

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe « itinéraire » disponible SAMEDI 06 juin 2009 à 10H00;

6/2 P Reconnaissances:

Conforme au règlement standard FFSA, limitées à 3 passages maximum.

6/2/6P: Les reconnaissances ne seront autorisées que le SAMEDI 06 juin 2009 de 10H00 à 12H00 et de 14H00 à 18H00 avec obligatoirement l'autocollant fourni par l'organisateur apposé sur le pare-brise.

**DES CONTROLES SERONT EFFECTUES
PRUDENCE !!!!!!!**

Nous vous demandons expressément de **respecter la sécurité** de la population qui vous accueille, ainsi que celle des **enfants des villages traversés**, ou la vitesse sera **limitée à 30 KM/h**. C'est grâce à votre sportivité et par votre **ATTITUDE RESPONSABLE** lors de ces reconnaissances que la pérennité de notre épreuve pourra être assurée.

NOUS COMPTONS SUR VOUS. MERCI

ARTICLE 7 P- DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7/2 Dispositions générales relatives aux contrôles

Les signes distinctifs des commissaires sont:

Commissaires de route: badge

Chef de poste: badge de couleur différente avec indication « chef de poste »

ARTICLE 8 P- PENALITES - RECLAMATIONS - APPELS

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 9 P- CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 10 P- PRIX COUPES

La valeur des prix en espèces pourra atteindre la somme de 7470€ et sera redistribuée de la façon suivante:

PARTITIONS DES PRIX

Les prix scratch groupe et classes sont cumulables

* classement GENERAL TOTAL SCRATCH 1° 300€ 2ND 200€ 3^{ième} 100€

* classement GROUPE 1^{ER} Groupe: 230€

2nd Groupe: 100€ si plus de 5 partants

* classement CLASSE 1^{ER} Classe: 230€

2ND Classe: 100€

3^{ième} Classe: 50 € si plus de 10 partants

* 1^{ER} Equipage féminin 230 €

REPARTITION DES COUPES

Les coupes scratch, groupe et classe ne sont pas cumulables

2 Coupes aux 3 premiers du scratch

2 Coupes au premier de chaque groupe

2 Coupes au premier de chaque classe (+ suivant classés)

1 Coupe à la première féminine pilote

1 Coupe à la première féminine navigatrice

3 Coupes aux commissaires par tirages au sort

Les pilotes qui ne se présenteront pas perdront le bénéfice de leur prix et coupes.

La remise des prix se déroulera le **DIMANCHE 07 juin 2009**
À la Salle du VINGT SEPT à Rouillac à 19H00

BON RALLYE A TOUS!